RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHOM L'océan en référence

Direction générale des services
Division des achats

BREST, le 25 novembre 2026

OBJET	:	lancement d'une consultation simplifiée pour la passation d'un contrat en vertu des articles R.2123-1 à R.2123-3 du code de la commande publique (procédure adaptée).
REFERENCE	:	demande d'achat (DA) n°2026-0630.
PIECE JOINTE	:	cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
ANNEXE	:	conditions de remise des plis.

Madame, Monsieur,

Le Shom lance une consultation simplifiée pour les prestations détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en pièce jointe.

A ce titre, vous êtes invité à remettre votre meilleure offre pour la réalisation de ces prestations. Les date et heure limites de remise des offres sont fixées **au 17/12/2026 à 12h00**. Une offre remise au-delà de cette limite ne pourra pas être prise en compte.

Votre offre devra être déposée sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr). Les conditions de remise des plis sont décrites en annexe.

Votre offre devra comprendre les éléments suivants :

- un devis daté et signé faisant apparaître la référence ci-dessus mentionnée ;
- un descriptif technique détaillé des prestations proposées, incluant les délais de réalisation, ainsi que les performances environnementales des prestations ;
- toute autre information ou documentation jugée utile ;
- un relevé d'identité bancaire (n° IBAN et BIC).

Les offres recevables seront évaluées. Elles se verront attribuer une note sur 100 points. Le contrat sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés ci-dessous :

Shom – 13, rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2
BCRM – **Shom** – CC08 – 29240 Brest CEDEX 9
Dossier suivi : Martine Le Dortz
Courriel : martine.le.dortz@shom.fr
Tél : 02 56 31 23 92
www.shom.fr

- Prix, noté sur 35 points par application de la formule suivante :
  Note obtenue = 35 X [Montant de l'offre la moins chère/Montant de l'offre notée] ;
- Technique, noté sur 60 points ;
- Environnement, noté sur 5 points.

Le Shom attribuera le contrat sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de votre intérêt d'optimiser votre offre.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation.

La division des achats du Shom

ANNEXE

CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

I- MODALITES DE RETRAIT ET DE CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

II - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

En application de l'article R2151-6 du code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de la candidature.

Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme "PLACE" : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai

fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau à un faible débit. Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai, sont éliminés par l'acheteur.

Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go.

Horodatage

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limites fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde

Le dépôt d'une copie de sauvegarde électronique est autorisé dans la présente consultation.

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Le dépôt de la copie de sauvegarde électronique doit s'effectuer dans le respect des exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication

électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique). À cet égard, le candidat peut recourir :

- ✓ soit à une solution intégrée satisfaisant l'ensemble des exigences précitées,
- ✓ soit à plusieurs solutions dont la combinaison permet de satisfaire l'ensemble de ces exigences.

Il peut ainsi recourir à une solution lui permettant de s'identifier, d'indiquer le destinataire de son dépôt, d'horodater son pli puis de le mettre en ligne sur une plateforme de stockage sécurisée.

Avant l'échéance de la date de limite de remise des candidatures ou offres, l'acheteur devra être destinataire des données nécessaires pour pouvoir, au besoin, accéder de façon sécurisée à la copie de sauvegarde électronique.

Dès lors que le pli comporte des données à caractère personnel, la plateforme de stockage utilisée par l'opérateur économique respecte les exigences du Règlement Général pour la Protection des Données (ou bénéficier d'un régime de protection équivalent à celui du RGPD si l'hébergement est effectué dans un pays tiers à l'Union européenne).

En tout état de cause, la solution retenue par l'opérateur garantit la suppression des données dans un délai n'excédant pas celui de la durée de validité des offres de la présente consultation.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- ✓ en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- ✓ en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Antivirus :

Le candidat doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.